

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **43**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_046_CC_12
*Validation de la stratégie de mise en
conformité du système de production et de
distribution des eaux issues des captages
Orangers et Grand-Mère pour des usages
de consommation humaine sur le territoire
de la commune de Saint-Paul*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.
Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 57

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
30/05/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme
Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_046 CC 12 : VALIDATION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX ISSUES DES CAPTAGES ORANGERS ET GRAND-MÈRE POUR DES USAGES DE CONSOMMATION HUMAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le Président de séance expose :

Contexte réglementaire

Les captages Orangers 1&2 et Grand-Mère sont des ressources en eau mobilisées par la régie communautaire La Créole pour le compte du TCO pour l'alimentation en eau des hauts de la commune de Saint-Paul. Ces ressources ont fait l'objet récemment d'une régularisation administrative et disposent depuis le 22 mars 2022 d'une autorisation de prélèvement dans le milieu naturel et d'une déclaration d'utilité publique des travaux pour l'instauration des mesures de protection réglementaires (arrêtés n°2022-560/SG/SCOPP pour les captages Orangers 1&2 et n°2022/SG/SCOPP pour le captage Grand-Mère).

Le code de la santé publique impose aux collectivités, en charge de la compétence EAU, de garantir en tout temps une eau de qualité maîtrisée, cette obligation doit être assurée sur toute la chaîne du service d'eau : du captage jusqu'au robinet du consommateur.

Afin de mettre en conformité ce système de production, il est proposé de réaliser un réservoir et une station de traitement d'eau potable dite « Chemin SAFER ».

Contexte du projet

Le territoire de la commune de Saint-Paul compte environ 53 000 abonnés au réseau de distribution d'eau potable. Sa population est alimentée en eau potable dans sa quasi-totalité par des eaux captées sur la commune de Saint-Paul.

Une des ressources en eau brute se situe dans le cirque de Mafate (captages Orangers et Ravine Grand-Mère) et transite par une conduite d'adduction "canalisation des Orangers". Cette ressource passe actuellement par un traitement de chloration avant distribution.

Ces captages Orangers et Ravine Grand-Mère assurent l'alimentation en eau potable des Hauts de Saint-Paul. Ils sont connectés au réservoir « Croix Bel Air » (réservoir de tête dit R1) qui dessert les quartiers Croix Bel Air, Le Ruisseau, La Roche Marianne et les Canots (quartiers faisant partie des secteurs de Bois de Nèfles et de Bellemène) et au réservoir « Sans Souci » qui dessert le secteur de Sans Souci.

D'après le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la commune de Saint-Paul, les captages Orangers et Grand-Mère constituent la filière de production 3 dite « Chaîne des Orangers ». Pour la sécurisation de cette filière, les interconnexions avec des filières de production voisines ont été réalisées.

Afin d'améliorer et de sécuriser l'adduction en eau potable de cette zone (comptant environ 6000 abonnés) il est nécessaire de réaliser une unité de traitement afin de respecter les obligations réglementaires.

Contenu du projet

Suite à ce constat, la régie communautaire La Créole a engagé en 2020 une consultation de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce projet. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en décembre 2020.

Le programme consiste en la réalisation des ouvrages suivants:

- Création d'une usine de potabilisation avec une capacité de traitement de 600 m³/h
- Création d'un réservoir d'eaux traitées avec une capacité de 2500 m³
- Mise en place des équipements électromécanique et de pompage

Caractéristiques et coûts du projet

L'étude préliminaire a permis de définir la faisabilité et les contraintes de ce projet. Le foncier déjà acquis est très contraint (surface limitée et très pentu). La capacité de traitement maximal de 600 m³/h est confirmée avec une ressource supplémentaire venant du réseau d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO).

Cette ressource venant de l'ILO antenne 1 permettra à la régie communautaire La Créole de réserver une partie de la ressource du littoral (Etang Saint Paul) pour l'alimentation de la phase 1 d'aménagement de la zone de Cambaie, notamment la ZAC de Cambaie Oméga.

Le scénario retenu de cette étude préliminaire est une filière de traitement par filtre à sable avec les étapes suivantes :

- Amenée des eaux brutes,
- Coagulation sur filtre,
- Traitement d'affinage : filtration médiateur bicouche associé à l'UV,
- Désinfection au chlore,
- Reprise et transfert des eaux traitées dans les réservoirs,
- Filière de traitement des eaux sales.

Le projet prévoit également la mise en place de réseaux permettant :

- L'alimentation de la station de potabilisation via les ressources Les Orangers et ILO ;
- L'alimentation du futur réservoir par le refoulement R2bis ;
- Le raccordement du futur réservoir au réseau de distribution du secteur Bras Mort et au réseau d'adduction vers R1.

Le projet au stade avant-projet (AVP) est estimé à :

- Usine de potabilisation : 10 050 000.00 € HT
- Réseaux divers : 1 600 000.00 € HT

Calendrier

- Avant-projet provisoire : validée en mars 2023.
- Etude DCE : Fin 2023
- Démarrage des travaux : début 2025
- Mise en service : début 2027

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 10/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 10/05/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230530-2023_046_CC_12-DE



- VALIDER la stratégie de LA CRÉOLE, portant sur la mise en conformité du système de production et de distribution des eaux issues des captages Orangers et Grand-Mère pour des usages de consommation humaine sur le territoire de la commune de Saint-Paul.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président